

# **MAIRIE DE FERRIERES SUR SICHON**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2011**

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 11 octobre 2011, à 20 heures, sous la présidence de Jean-Marcel LAZZERINI, maire.

Présents : LAZZERINI Jean-Marcel, LAFAYE Jean-René, FRADIN François, BASMAISON Daniel, GRELIER Jacky, BASMAISON Odile, BLETTERIE Jean-Paul, DESBATISSE Michel, (entrée à 8 h 20), DUZELLIER Pierre, GITENAY Pierre (entrée à 8 h 10), MOULINOUX Laurent, POYET Pierre, RIAUX Caroline, SAINT ANDRE Bernard.

Absente : DEHE CASTERA Anne.

### **1 REFORME DE LA FISCALITE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME**

Cette réforme prévue par un article de loi du 29 décembre 2010 vise à lutter contre l'étalement urbain, permettre la revitalisation des centres urbains, assurer une gestion économe de l'espace, adapter les dispositifs fiscaux et, à produit équivalent, regrouper et simplifier le régime des taxes et participations.

Elle prévoit la mise en place, pour les permis de construire déposés à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012, de la taxe d'aménagement remplaçant la taxe locale d'équipement, la taxe départementale pour le financement des CAUE, la taxe départementale des espaces naturels et sensibles, la participation pour aménagement d'ensemble.

Elle comprend une part communale ou intercommunale et une part départementale.

Elle s'applique aux opérations de construction, de reconstruction, d'agrandissement, d'installations ou aménagements soumis à une autorisation au titre du code de l'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable).

Son montant est fonction de la surface s'il s'agit de locaux d'habitation ou du type de construction (parking, piscine,...).

La part communale de cette taxe peut être appliquée ou non par la commune par choix annuel à exercer avant fin novembre de l'année A pour l'année A + 1. La durée minimale d'instauration est de 3 années. Le taux, révisable chaque année, est de 1 à 5 %.

La part départementale, indépendante de la part communale, pourra être instaurée par le conseil général. Son taux peut aller jusqu'à 2,5 %.

Elle est payée par le bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme en un versement au bout d'un an si son montant total (commune et département) est inférieur à 1500 € ou en deux versements, au bout de douze et vingt-quatre mois, dans le cas contraire.

Le montant recouvré, diminué de 3 % pour frais de gestion, est reversé aux collectivités instauratrices, pour être affecté à la section d'investissement du budget.

Après discussion, le conseil municipal décide d'exercer sa possibilité de surseoir à la mise en place de cette taxe afin de favoriser les nouveaux investissements.

### **2. EMPLOI EN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION POUR CLASSE MATERNELLE**

Le contrat à durée déterminée de Melle RIGOLET Anne se terminera fin octobre. Pour la remplacer une offre a été faite auprès de Pôle Emploi qui a transmis 2 candidatures éligibles au contrat unique d'insertion. La commission « Personnel » a reçu les intéressées.

Après échanges sur les impressions ressenties par les membres de cette commission, le maire propose de retenir de retenir Mme REGNON Sophie, domiciliée à ISSERPENT.

Le conseil municipal approuve ce choix.

### **3. VIREMENTS DE CREDITS**

Lors d'une précédente réunion, il avait été décidé de recourir à des virements de crédits provenant notamment de la ligne « travaux d'amélioration divers » afin d'assurer les dépenses en dépassement (11000 €) de la ligne budgétaire prévue pour la réfection des chemins (34000 €).

Le maire note que les réfections prévues ont été réalisées rapidement et dans de bonnes conditions météorologiques. Un conseiller indique que l'herbe repousse déjà sur certains chemins. Le maire reconnaît que la préparation des chemins n'a pu être optimisée en raison de la programmation non concertée des travaux par l'entreprise et d'une équipe réduite d'employés communaux déjà occupée à l'entretien des espaces verts.

Il n'y a pas d'objection pour ce virement de crédits.

### **4. TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC**

Le passage du Chargé d'Affaires du SDE03 au printemps a été mis à profit pour faire établir des devis pour l'ensemble des points restants a priori à éclairer sur la commune. Les devis communiqués font ressortir, aux conditions économiques actuelles, les coûts suivants :

Gourgatier : 2 foyers (dont un près de l'emplacement du barbecue) = 2988 €,

Fournier : 1 foyer = 1419 €,

Les Ollières : 1 foyer = 1377 €,

Magnaud : 1 foyer = 1052 €,

Mazioux : 1 foyer = 1400 €,

Moulin des Thons : 2 foyers = 1739 €,

Randier et Cheval Rigon : 2 foyers = 1377 €.

Le SDE 03 propose trois options de paiement : comptant, sur 5 ans, sur 15 ans.

Le conseil municipal acte le choix de réaliser ces extensions sur 2 ans. La priorité sera donnée à celles concernant les maisons neuves (Fournier, Les Ollières, Mazioux, Cheval Rigon) puis les autres ensuite sachant qu'au Gourgatier un problème se posera puisque l'un des deux foyers d'habitation ne souhaite pas bénéficier de l'éclairage public.

En ce qui concerne le règlement étalé ou non, des explications complémentaires seront demandées à SDE 03 puisque les conditions des devis sont valables 3 mois seulement après leur établissement.

### **5. APPROBATION DES STATUTS DU SDE 03**

Le Président du SDE 03 demande, par lettre du 27 septembre dernier, de soumettre à l'approbation du conseil municipal le projet de modification de statuts de son syndicat rédigé en concertation avec les services préfectoraux, pour faire suite à l'évolution juridique intervenue depuis 2010 et répondre aux conclusions de son enquête réalisée au printemps 2011.

La modification a trait aux 2 compétences nouvelles – production de « chaleur bois » et portage d'études relatives à l'énergie -, à 3 activités complémentaires aux compétences – coordonnateur de groupements de commande, maître d'ouvrage unique par convention, obtention de certificats relatifs à l'énergie -. Elle concerne également l'adhésion de 2 nouvelles communautés de communes – Bocage Bourbonnais et Pays Saint-Pourcinois - et, pour atteindre la « départementalisation » de l'autorité organisatrice de la concession de distribution dans l'Allier, d'approuver l'adhésion éventuelle des villes de Montluçon, Moulins et Vichy qui s'exprimera probablement en son temps. Enfin, la gestion du contrat d'achat d'électricité pour l'éclairage public pourra être proposée par le SDE 03 afin de parfaire ses compétences en la matière (réalisation de travaux neufs, entretien et responsabilité d'exploitation et de maintien en conformité).

Ces modifications statutaires sont approuvées à l'unanimité et la commune adhère aux options correspondantes proposées.

## **6. INDEMNITES DU REGISSEUR DE CAMPING**

Les recettes du camping pour cette saison estivale 2011 s'élèvent à 3260,40 €. Réglementairement les indemnités du régisseur s'élèvent au tiers de cette somme soit 1086,80 €.

Le conseil municipal approuve sans réserves le versement de ces indemnités.

## **7. INDEMNITES DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Madame POUZERATTE n'est plus notre Receveur Municipal. Madame RECOT Christelle a assuré l'intérim avant la nomination de Madame BOUCIQUAULT Isabelle.

Le conseil municipal autorise les versements des indemnités correspondantes à ces deux personnes.

## **8. ECHANGE DE PARCELLES POUR CHEMIN DES MORTES**

Le maire informe le conseil municipal des tractations qui ont cours pour des échanges de terrains entre la famille MOLLENBERG / SCHOOT, la famille MAZELLIER et la commune pour permettre la déviation du chemin communal partant du hameau des Mortes et rejoignant le bas du Bois Boudet, à hauteur de la Grotte des Fées, côté rive droite du Sichon.

Ce projet vise à simplifier la circulation de chacun aux abords du hameau.

Le conseil municipal n'émet pas d'objection à la poursuite des négociations.

## **9. DELIBERATION LIGNE A GRANDE VITESSE POUR L'Auvergne**

A la demande du conseil général, la commune est invitée à soutenir la démarche unitaire et solidaire des élus de l'Allier pour qu'une ligne à grande vitesse (LGV) desserve l'Auvergne à l'horizon 2020 afin de répondre aux enjeux national, régional et local, pour demander une offre compétitive et économiquement attractive par rapport aux autres moyens de transport, sans oublier la modernisation des infrastructures existantes.

Le conseil municipal émet unanimement un avis favorable pour que le maire signe la contribution citoyenne proposée par le conseil général.

## **10 COURRIER DE MELLE GAILLE**

Melle GAILLE Renée fait part de remarques quant à la hauteur du mur restant de l'ex-maison BALICHARD qui, selon elle, ne serait pas dissuasive pour empêcher une éventuelle intrusion dans sa propriété. Sa solution n'étant pas suffisamment précise, il lui sera demandé de plus amples explications lors d'une de ses prochaines venues sur la commune.

## **11 AFFAIRES DIVERSES**

### **Courrier de M. BOLLENDER Daniel**

M. BOLLENDER Daniel a passé toute sa jeunesse sur notre commune. La vie l'a éloigné, et à l'âge de la retraite, il a souhaité revenir sur notre localité. L'offre immobilière ne lui a pas permis de concrétiser ses désirs et il a trouvé affaire sur une commune proche. Son vœu le plus cher est d'avoir sa dernière demeure dans notre village. En application d'une délibération prise jadis qui précise qu'une personne ayant habité plus de 10 ans sur la commune peut obtenir une concession dans notre cimetière, il sera accédé à sa requête.

Le conseil municipal n'émet pas d'objection.

### **Station de pleine nature**

La Région Auvergne lance un appel à projet « Station Pleine Nature ». La Montagne Bourbonnaise a le potentiel pour remplir bon nombre de pré-requis pour que le S.M.A.T.

coordonne et porte cette candidature. Le S.M.A.T. demande si la municipalité serait prête à inclure le site de l'arboretum dans les éléments constitutifs du dossier à présenter à la région. Par ailleurs, il entend mener une action avec les communes de Ferrières sur Sichon, Laprugne, Lavoine et Saint Clément pour mettre en tourisme le chemin de la ligue, action dont l'objectif serait de créer un « produit séjour » composé d'options complémentaires ciblant les mêmes publics et défendant les mêmes valeurs. Ces options regrouperaient sur Laprugne un bike parc (site VTT polyvalent), sur Lavoine une via ferrata (parcours d'escalade autour du Rocher St Vincent), sur Saint Clément un pôle des énergies (site école sur les énergies renouvelables réalisées en Montagne Bourbonnaise), sur Ferrières sur Sichon un site école sur la nature (dans l'enceinte du parc forestier existant et en liaison avec le chalet). Le conseil municipal donne son aval pour que le complexe de l'arboretum intègre ce projet.

### **Classe musicale de février 2012 :**

Le principe de la classe musicale délocalisée a déjà été approuvé lors d'une précédente séance. Le projet de financement est présenté par un document fourni par les enseignants. 49 enfants devraient suivre cette classe qui se déroulera à LE CHATELET (Cher), du 6 au 10 février 2012. Le tarif par enfant ressort à 225 €. Comme elle s'y était engagée, la municipalité accepte de financer 20 % du projet soit 2473 €. Elle sollicitera les communes de LAVOINE et de LA GUILLERMIE, qui ont des enfants scolarisés, pour leur proposer de participer.

### **Salles communales mises à disposition:**

Les commissions « Bâtiments communaux » et « Vie associative » ont tenu une réunion commune, le 8 octobre dernier pour examiner les conditions de prêt des salles communales. Elles proposent de relever les tarifs qui sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et d'étendre des modalités de prêt à d'autres salles municipales.

Après discussion, le conseil municipal retient les nouvelles dispositions suivantes :

#### 1/ Tarifs d'utilisation des salles communales :

##### *Salle des fêtes*

Pour les associations, **gratuité** de la salle des fêtes, de la petite salle et de la cuisine attenante,

Pour les particuliers de la commune :

Petite salle avec cuisine 50 €

Grande salle avec petite salle et cuisine 140 €

Pour les particuliers extérieurs à la commune :

Petite salle avec cuisine 70 €

Grande salle avec petite salle et cuisine 200 €

Vin d'honneur 50 €

Reversement au comité des fêtes pour l'utilisation de son matériel :

Pour les particuliers de la commune

Location petite salle avec la cuisine 20 €

Location grande salle avec petite salle et cuisine 20 €

Pour les particuliers extérieurs à la commune

Location petite salle avec la cuisine -

Location grande salle avec petite salle et cuisine 60 €

Le Maire indique que ces tarifs sont a priori plus bas que ceux pratiqués dans des communes d'importance semblable à la nôtre.

##### *Théâtre des Masques*

Pour les associations communales et du ressort de la CCMB (après accord du maire) gratuité de la salle

Pour les associations, collectivités, groupements ou autres organismes extérieurs à la commune 200 €

##### *Chalet de l'Arboretum Paul BARGE*

Pour les associations communales et du ressort de la CCMB (après accord du maire) gratuité de la salle

## 2/ Remise des clés :

Il est proposé que les clés des salles soient remises aux intéressés (associations ou particuliers) et rendus pendant les heures d'ouverture de la mairie afin qu'il puisse être procédé à une visualisation de l'état des salles louées lors de la remise des clés.

## 3/ Rédaction d'une convention de mise à disposition :

L'étude et la rédaction du projet de convention fera l'objet d'une nouvelle réunion des deux commissions précitées.

### **Séances de cinéma**

A une question posée, François FRADIN rappelle qu'un dossier a été déposé auprès des instances chargées d'examiner la demande de la commune et de l'Association FERRIERES DEMAIN au cours du deuxième trimestre. Il n'y a toujours pas de réponse.

Par ailleurs, Pierre POYET indique qu'une pièce de théâtre « Pauline fait un carton » a été donnée, ce samedi 8 octobre, à 20 h 30, dans ce même théâtre et qu'elle a rassemblé 8 spectateurs. Ce point bas d'audience signe probablement la fin de ce type de représentations à FERRIERES.

### **Remise de médailles**

François FRADIN fait le point sur la manifestation qui doit se dérouler le vendredi 4 novembre à 17 h 30, à FERRIERES pour le lancement officiel du site internet de la commune et la réception qui suivra. Au cours de celle-ci Monsieur MARX Jean-Luc – Préfet de l'Allier – remettra des médailles d'honneur régionale, départementale et communale à Mme LAURENT Dominique, MM. BASMAISON Daniel, BLETTERIE Jean-Paul, COGNET François, DUZELLIER Pierre, FRADIN François, GITENAY Pierre, LAFAYE Jean-René, LAZZERINI Jean-Marcel, ce dernier recevant également la médaille de bronze du tourisme. Cette cérémonie se déroulera en présence de MM. CHARASSE Gérard – Député de l'Allier -, DERIOT Gérard – Sénateur de l'Allier -, Mme SCHURCH Mireille – Sénatrice de l'Allier -, MM. De CHABANNES Jacques – Vice-Président du Conseil Général de l'Allier – et SZYPULA François – Conseiller Général du canton du MAYET DE MONTAGNE.

### **Rue des Jardins**

Un conseiller rapporte la plainte d'un administré sur le mauvais état du sol de cette rue qui n'est pas goudronné et ressemble plus, pour elle, à un mauvais chemin. Du gravier a déjà été rajouté par le passé ; la remarque est notée et l'état décrié sera vérifié.

### **Signalétique pour la boulangerie**

Un conseiller fait remarquer que la situation de la boulangerie, commerce vital s'il en est pour les visiteurs, n'est pas fléchée et beaucoup cherchent. Il est rappelé qu'à l'entrée du bourg, sur chaque route, une pancarte informe de la présence de ce commerce, même si le nom du commerçant a changé depuis quelques mois.

### **Ramassage des poubelles rue de la gare**

Des sacs poubelles ont récemment été déposés devant la mairie par un administré probablement mécontent que le ramassage au porte à porte ne le desserve pas. Le maire explique que le coût du ramassage est différent suivant le ramassage prévu (porte à porte ou en container) et que de plus, ces poubelles contenaient des déchets de tonte ce qui ne peut faire l'objet du ramassage classique des ordures ménagères.

### **Site internet de météorologie sur Cheval Rigon**

Un conseiller informe qu'un site internet est dédié depuis quelques jours à la météorologie de Cheval Rigon grâce aux matériel et relevés d'un habitant du hameau – M. CHARMAN David - Un lien est en place à partir du site internet de la commune.

La séance est levée à 22 h 45 min

Compte-rendu vu par le Maire

Les Rédacteurs : Pierre Poyet et François Fradin

Affichage le 15 octobre 2011